

## ► Aidez nous à restaurer l'église de Saint-Judoce !

### ◆ ◆ LE PROJET

En 2017, la commune de Saint-Judoce a lancé un appel aux dons, mobilisant la générosité des habitants et au-delà. Grâce aux fonds ainsi collectés, une restauration complète des vitraux de l'église a pu être entreprise, préservant ainsi le patrimoine culturel et religieux de la région.

Aujourd'hui, la commune organise un appel aux dons pour des travaux de restauration générale nécessaire pour protéger l'église et sauvegarder ce patrimoine. En effet, cette église centenaire porte les traces du temps et des luttes difficiles contre les éléments. Les ardoises abîmées par les intempéries provoquent des infiltrations d'eau qui dégradent les murs de l'édifice.

### ◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

L'église de Saint-Judoce est construite entre 1922 et 1923 au Champ Brossard par l'architecte Arthur Regnault, originaire de Bain de Bretagne (1839-1932). Le terrain a été donné, et une grande partie du financement a été assurée grâce à une initiative privée de M. Joseph Bouan du Chef du Bos, le reste étant couvert par les dons des paroissiens. La famille Bouan du Chef du Bos a fait don de l'église dans le courant des années 1950 contre le versement d'un franc symbolique. Cette église comprend un chevet, une nef avec bas-côtés de cinq travées épaulées de piliers en

granit et un clocher encastré. Aucun transept ne sépare la nef du chœur plus étroit, où se trouvent les statues de bois polychrome de Saint-Judoce et de Sainte Marguerite. Cet édifice est un des rares témoignages architecturaux religieux du XXe siècle sur le département des Côtes-d'Armor.

### ◆ ◆ LA MOBILISATION

La commune de Saint-Judoce s'engage financièrement dans cette opération. Une collecte de dons est ouverte à celles et ceux qui souhaitent soutenir le patrimoine de notre commune. Chacun pourra devenir acteur de ce projet. Nous comptons sur votre soutien et remercions par avance les donateurs pour leur générosité.

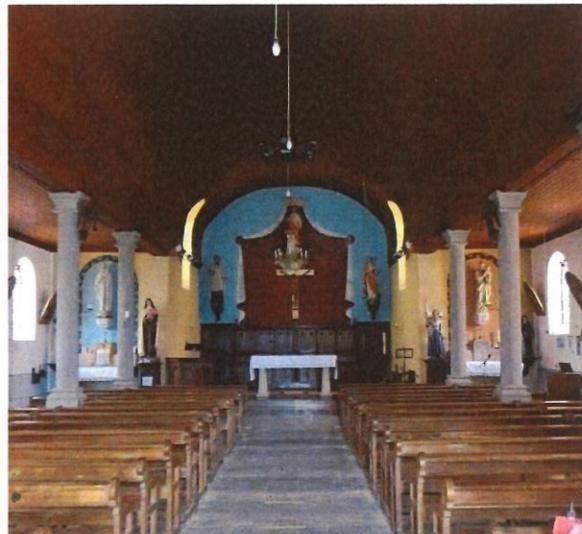
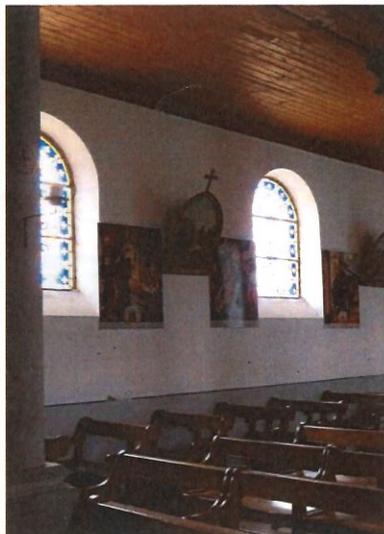
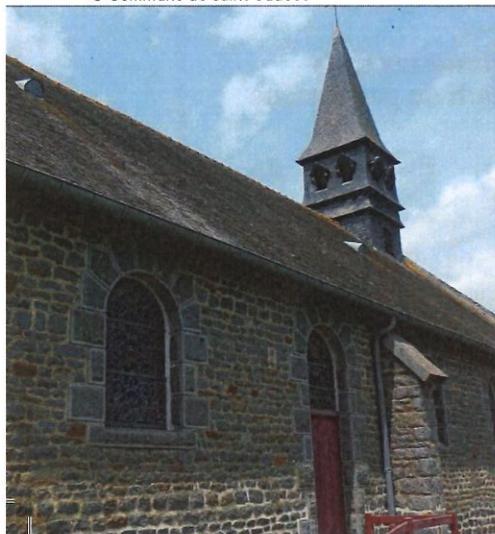
### ◆ ◆ LES CONTREPARTIES

Dès 10 € : **Communication dans le bulletin annuel de la commune**

Dès 100 € : **Invitation aux manifestations organisées dans l'église.**

Montant des travaux	68 900 €
Objectif de collecte	10 000 €
Début des travaux	Janvier 2024

© Commune de Saint-Judoce



## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation Bretagne  
BP 70289  
75867 PDC PARIS 18  
02 99 30 62 30  
[bretagne@fondation-patrimoine.org](mailto:bretagne@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur    



### COMMUNE DE SAINT-JUDOCE

5 rue du cordonnier  
22630 SAINT-JUDOCE  
02 96 27 41 59  
[mairiestjudoce@wanadoo.fr](mailto:mairiestjudoce@wanadoo.fr)

### ► Les partenaires de la Fondation du patrimoine

